



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 77989

Texte de la question

D'après une étude menée par une équipe de chercheurs australiens et rendue publique en octobre 2005, un simple examen du fond d'oeil permettrait de prédire le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC), grâce à la mise en évidence d'atteintes visibles à l'oeil nu de certains vaisseaux sanguins. L'équipe de l'université de Sydney a suivi pendant sept ans 3 600 personnes en bonne santé âgées de quarante-neuf ans et plus. Il en ressort que celles qui présentaient ces lésions se sont avérées avoir un risque d'AVC supérieur de 70 % à celui des autres. Même s'il est prévu des recherches complémentaires pour confirmer cette hypothèse, les résultats de cette étude nous permettent toutefois de penser qu'une procédure aussi simple puisse nous aider à prédire un risque d'AVC avec tous les effets induits par ce dernier sur les comptes de l'assurance maladie. Les dommages peuvent être constatés très tôt grâce à cette méthode de dépistage peu onéreuse et visiblement efficace, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les intentions du Gouvernement quant au développement de la prévention des AVC par pratique d'un examen du fond d'oeil.

Texte de la réponse

L'article signalé, « Retinal microvascular signs and risk of stroke and stroke mortality », publié en octobre 2005 par une équipe d'universitaires de Sydney, conclut effectivement à la valeur des signes microvasculaires rétiniens comme prédicteurs potentiels d'accident vasculaire cérébral, indépendamment des facteurs de risques traditionnels d'accident vasculaire cérébral. Cette observation est intéressante dans le domaine du dépistage des personnes à risque et fera l'objet d'une saisine de la haute autorité de santé. Elle est à rapprocher du programme national de réduction des risques cardio-vasculaires en vigueur, lequel comporte naturellement parmi ses six axes un objectif de prévention cardio-vasculaire par réduction de chacun des facteurs de risque identifiés, au premier rang desquels le tabac. Le plan national nutrition santé poursuit également cet objectif de réduction des risques cardio-vasculaires. En ce qui concerne les personnes victimes d'un accident vasculaire cérébral, l'organisation de leur prise en charge est l'objet d'un travail important d'optimisation, conformément au cinquième axe du programme national de réduction des risques cardio-vasculaires et selon les directives indiquées dans la circulaire DHOS/04/DGS/DGAS/2003/517 du 3 novembre 2003 relative à la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux. La direction générale de la santé vient par ailleurs de financer la réalisation prochaine par la Société française neurovasculaire d'une campagne d'information sur le repérage précoce et la prise en charge optimale d'une personne présentant des signes évoquant la survenue d'un accident vasculaire cérébral, de façon à réduire la morbidité et la mortalité liées à un tel événement.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77989

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10467

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 1086